RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Agence régionale de santé (ARS) PROVENCE ALPES COTE D AZUR
Délégation départementale – ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Téléphone : 0413558842
Courriel : ars-paca-dt04-sante-environnement@ars.sante.fr

Affaire Suivie par : Evana ALLEMAND
Référence : Alerte n°48818
Date d'émission: 07/07/2025

Contrôle sanitaire de la qualité de l'eau
EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE
ADDUCTION D'EAU POTABLE
Prévu par le code de la santé publique

ALERTE SUR LA QUALITE DE L'EAU

IDENTIFICATION DU PRELEVEMENT

Commune :	GARDE (LA)
Localisation :	VILLAGE LA GARDE - VILLAGE LA GARDE mairie, robinet sanitaire
Point de surveillance :	0040000000594
Installation :	LA GARDE VILLAGE (UDI 004000531)
Date et heure de prélèvement :	04/07/2025 à 11:22
Motif de prélèvement :	CONTROLE SANITAIRE PLANIFIE
Id prélèvement ou reflab :	LSE2507-14396

Restriction des usages de l'eau destinée à la consommation humaine directe (boisson, préparation à base d'eau, lavage des dents) – Population générale

Recommandations / Observations de l'ARS :

Le résultat d'analyse d'eau destinée à la consommation humaine, ci-dessus référencé, présente plusieurs dépassements très importants des limites de qualité bactériologiques fixées par le Code de la Santé Publique malgré la présence d'un dispositif de désinfection.

L'eau distribuée présente un risque sanitaire pour les usagers.
L'eau ne doit pas être utilisée pour les usages alimentaires (boisson, préparation des aliments et hygiène buccodentaire). L'eau du robinet reste utilisable pour les usages sanitaires.

Il est de votre responsabilité :
- de prendre un arrêté municipal interdisant l'utilisation de l'eau pour les usages alimentaires ;
- de procéder à l'affichage de la présente alerte et de l'arrêté municipal ;
- d'informer immédiatement tous les consommateurs desservis par cette eau du risque sanitaire et des interdictions ;
- de mettre à disposition de l'eau embouteillée aux consommateurs (y compris distribution à domicile pour les personnes isolées, âgées et/ou à mobilité réduite) ;
- d'effectuer une enquête afin de déterminer la cause de la non-conformité de l'eau (inspection des ouvrages) ;
- de vérifier le fonctionnement du dispositif de désinfection ;
- de prendre des mesures correctives afin de rétablir la qualité de l'eau.

Dans l'immédiat, vous devez procéder à une chloration du réservoir de manière à obtenir un taux de chlore libre minimum de 0.50mg/L (pour 100 m3 d'eau : 0.55L d'eau de javel à 9.6% ou 2L d'eau de javel à 2.6%). Le taux minimal de chlore libre à atteindre en tout point du réseau de distribution est de 0.1mg/L.

Il convient de rendre compte à l'ARS-DD04 dans les meilleurs délais des mesures que vous aurez prises.

Un nouveau contrôle sera réalisé en fin de semaine. Vous avez cependant la possibilité, à l'issue de votre intervention, de solliciter ce contrôle dans les meilleurs délais.

RESULTATS D'ANALYSES

Bactériologie - Non-conformité aux limites de qualité

Paramètre	Résultat	Unité	Norme mini	Norme maxi	Résultats définitifs
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	**90**	n/(100mL)		0	Oui
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	**82**	n/(100mL)		0	Oui
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	**41**	n/(100mL)		0	Oui

POUR INFORMATION :

RECONTRÔLES PROGRAMMES :

Code PSV	Commune	Libellé PSV	Lieu exact	Analyse
0040000000594	GARDE (LA)	VILLAGE LA GARDE		004D1CL2